

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure PGMR 2016-2020	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.7	Développer un protocole d'entente sur la récupération et la revalorisation des textiles et encombrants avec les organismes communautaires	Les organismes communautaires contribuent à dévier un certain tonnage de matières résiduelles de l'enfouissement et parallèlement, ces derniers ont besoin de soutien financier pour continuer leur activité. La MRC étudiera le dossier afin de développer un protocole d'entente avec les organismes communautaires de la région qui récupèrent des vêtements et des encombrants et ce, tout en s'inspirant de ce qui se fait déjà à la MRC de D'Autray.	MRC de Joliette	2017	Complétée, entente renouvelée en 2022	Un renouvellement de l'entente a été acté avec 9 organismes de réemploi pour une durée de deux ans (2022-2024). Pour le nouveau projet de PGMR 2023-2030, la MRC souhaite continuer les actions avec les organismes de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire afin de mettre l'accent sur le réemploi.
1.11	Accepter les commerces en bord de rue assimilables aux services municipaux à l'écocentre.	En diminuant la collecte des déchets domestiques aux deux semaines, en mécanisant celle-ci et en réduisant la collecte des encombrants, les petits commerces en bord de rue doivent se trouver un service privé pour se débarrasser de leur surplus de matières résiduelles. Dans le but de favoriser la saine gestion de ces matières (principe des 3RVE) chez ces commerçants, la MRC veut leur rendre accessible l'écocentre.	MRC de Joliette	2020	Mesure suspendue en raison de la pandémie Covid-19	Cette action a été reconduite dans le nouveau projet de PGMR 2023-2030 afin d'étudier la possibilité d'étendre l'accès à certains ICI. À noter que des paramètres pour identifier les ICI éligibles devront être définis.
1.12	Planifier la réduction de 52 à 26 collectes des déchets domestiques dans le centre-ville de Joliette.	Planifier la réduction de la collecte des déchets domestiques (de 52 à 26 collectes annuelles). Cette planification consistera à savoir quelles sont les unités d'occupation qui utilisent les collectes municipales, et les autres qui utilisent les collectes privées. Par la suite, l'objectif sera d'aviser les usagers du service municipal de ces changements, et les inviter en parallèle à utiliser les autres collectes (collectes sélectives et de matières organiques).	MRC de Joliette	2020	Suspendue, à voir après la fin du contrat en vigueur en 2024	Pour le nouveau projet de PGMR 2023-2030, la mise en place d'incitatifs supplémentaires notamment à travers la réduction du nombre de collectes pour les déchets ultimes sera à l'étude. À noter que les collectes de résidus ultimes sont à 26 collectes par année dans toute la MRC (en dehors du centre ville de Joliette).
1.13	Introduire la tarification incitative pour les déchets ultimes	Afin de permettre une certaine flexibilité, un système de tarification incitative sera implanté. Le premier bac par U.O. sera inclus dans le système fourni à tous. Si un citoyen ou une entreprise souhaite obtenir la permission de mettre à la rue un autre bac, il devra en faire la demande à sa municipalité. Un coût sera fixé par chaque municipalité pour accéder au système.	MRC de Joliette	2016	Complétée en partie, à voir après la fin du contrat en vigueur en 2024	Pour le nouveau projet de PGMR 2023-2030, la mise en place d'incitatifs supplémentaires pour les déchets ultimes sera à l'étude. À noter qu'une mesure de limitation du nombre de bacs noirs est en cours pour les résidents et les ICI assimilables à la collecte municipale du centre-ville de Joliette. Les autres secteurs du territoire de la MRC disposent déjà de cette limitation (tout bac excédentaire est payé chaque année).

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure PGMR 2016-2020	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.14	La MRC se dotera d'une politique d'achat environnementale et de réduction à la source.	Les municipalités et la MRC veulent se doter d'une politique environnementale et de réduction à la source afin de donner l'exemple sur les principes du 3RVE et afin de privilégier l'achat de produits durables, réutilisables et à faible consommation d'énergie.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée en raison de la pandémie Covid-19	Cette mesure a été reportée pour le prochain PGMR 2023-2030.
2.1	Embaucher une brigade verte estivale	La brigade verte a été prévue pour soutenir l'introduction de la collecte des matières organiques, mais également pour renforcer la collecte sélective lors de l'été 2016. La MRC évaluera la pertinence de répéter l'expérience pour les étés suivants. Cette présence sur le terrain permettra de développer des outils de sensibilisation personnalisés aux enjeux et problèmes détectés.	MRC de Joliette	2016	Complétée	La brigade verte 2022, composée de deux étudiants, a réalisé des ateliers de sensibilisation et éducation auprès des camps de jour notamment. Cette mesure sera réitérée pour le prochain projet de PGMR 2023-2030.
2.2	Organiser des rencontres d'informations et de collectes de données avec le fournisseur de service de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables de la collecte sélective	Le but de ces rencontres est de mieux connaître la réalité sur le terrain (collecte et transport des matières recyclables lors de la collecte sélective) et de pouvoir identifier des actions concrètes qui permettront d'augmenter l'efficacité et l'efficience du service.	MRC de Joliette	2016	Complétée	Une rencontre annuelle s'est tenue avec le fournisseur de service (l'entreprise EBI).
3.5	Évaluer la pertinence d'intégrer des conteneurs semi-enfouis (CSE) sur le territoire et de réduire la collecte des matières recyclables aux deux semaines	Le manque d'espace, ou l'espace inapproprié dans le paysage urbain rendent le conteneur « traditionnel » inadéquat et encombrant. L'introduction de conteneurs semi-enfouis serait alors une option à envisager. L'objectif serait que chacune des municipalités de la MRC fasse l'exercice de leurs besoins à l'égard du conteneur semi-enfoui. Pour les nouveaux ensembles résidentiels (condos ou multilogements), il serait souhaitable de planifier ou d'exiger des conteneurs semi-enfouis comme contenants de collecte. Parallèlement, en introduisant des contenants plus adaptés pour certains types d'unité d'occupation, la MRC analysera si la réduction de fréquence de collectes des matières recyclables aux deux semaines permettrait d'optimiser les coûts.	MRC de Joliette et municipalités membres	2018	Mesure en cours	La problématique des CSE est une nouvelle fois énumérée dans le projet de PGMR 2023-2030. Il s'agit de définir ou non une stratégie commune à adopter par les municipalités membres (quel que soit le type de matières (matières organiques, recyclables, déchets)). Nota Bene : En raison du changement de fonctionnement avec la modernisation du système de collecte sélective, les nouvelles modalités de collectes (équipement, fréquence de passage, etc.) seront planifiées selon les prérequis de l'OGD.

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure PGMR 2016-2020	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.9	Mettre en place des points de dépôts pour les deux programmes de récupération des résidus agricoles	AgriRÉCUP est un organisme sans but lucratif qui met en œuvre des programmes de gestion responsable des résidus agricoles. Au Québec, cet organisme compte deux programmes de récupération gratuits : - Contenants de pesticides et fertilisants vides. - Pesticides et médicaments périmés pour animaux de ferme. <b>L'objectif</b> de cette action est de trouver les emplacements optimaux pour les agriculteurs de la MRC.	MRC de Joliette	2018	Supendue, en attente du déploiement de la REP	Les différentes matières issues du secteur agricole seront progressivement récupérées dans le cadre de la nouvelle REP. Une mesure afin de soutenir l'OGD dans la mise en œuvre de cette REP est prévue dans le nouveau projet de PGMR.
5.3	Organiser des rencontres au besoin avec le fournisseur de services de la collecte, du transport et du traitement des matières organiques putrescibles	Le but de ces rencontres est de mieux connaître la réalité sur le terrain (collecte et transport des matières organiques putrescibles) et de pouvoir identifier des actions concrètes qui permettront <b>d'augmenter l'efficacité et l'efficience du service.</b>	MRC de Joliette	2016	Complétée	Une rencontre annuelle est organisée avec le fournisseur de services (l'entreprise EBI).
6.4	Trouver des débouchés pour <b>l'épandage</b> sur les sols agricoles ou par valorisation sylvicole des boues municipales.	Les biosolides municipaux peuvent servir à la nutrition des plantations, ainsi qu'à des sites de reboisement (valorisation sylvicole). Cette pratique demeure <b>jusqu'à</b> maintenant marginale au Québec. <sup>48</sup> <b>L'épandage</b> des biosolides en terres agricoles représente moins de 1 % au Québec. En somme, les sites envisageables pour le recyclage des boues municipales ne sont pas saturés par cette pratique. <b>L'objectif</b> de cette action est de transmettre toute <b>l'information</b> nécessaire aux municipalités (cas municipaux à succès) et les inciter à trouver des sites et à planifier la disposition de leurs boues.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée en raison de la pandémie Covid-19	Le projet de PGMR 2023-2030 prévoit une mesure de suivi sur les boues municipales afin de peaufiner les connaissances sur les méthodes de valorisation employées et les quantités générées. À ce jour, l'actualisation des données dans le cadre de la rédaction du PGMR 2023-2030, a démontré que les dernières vidanges des boues municipales étaient valorisées dans les champs.
6.5	Réaliser <b>l'inventaire</b> des fosses septiques.	Pour les besoins de <b>l'inventaire</b> des fosses septiques du présent PGMR, le nombre de fosses septiques a été estimé en fonction du nombre de permis octroyés. Afin <b>d'assurer</b> un meilleur suivi du traitement des boues de fosses septiques, nous devons connaître le nombre exact et le type <b>d'installations</b> , leur degré de conformité et leurs procédures de traitement. Les municipalités seront chargées de faire un inventaire précis des fosses septiques sur leur territoire.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée en raison de la pandémie Covid-19	La problématique des boues de fosses septiques fera l'objet d'actions dans le prochain projet de PGMR. À noter que chaque municipalité est en charge d'inventorier les fosses septiques.

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure PGMR 2016-2020	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7.2	Rencontrer individuellement les ICI moyens et grands pour les informer du bannissement des matières organiques à l'enfouissement et des outils à leur disposition pour démarrer la récupération des matières organiques.	Il y a certains établissements institutionnels (hôpital, CHSLD, Cégep, prison, palais de justice, etc.) et certaines industries (pâtes et papiers, microbrasserie, etc.) sur notre territoire qui génèrent une quantité importante de matières organiques putrescibles. L'objectif de ces rencontres est de les sensibiliser au bannissement des matières organiques à venir, aux dispositions réglementaires du MDDELCC s'il y a lieu, et aux ressources disponibles pour planifier un plan de gestion des matières résiduelles. Les outils de sensibilisation et de communication développés par la MRC leur seront fournis, en plus de répertoire des cas à succès d'ICI québécois.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée en raison de la pandémie Covid-19	Le projet MOICI n'a pas pu aboutir comme souhaité, et ce, en raison de la pandémie touchant particulièrement les restaurateurs. D'autres actions devront se développer au cours du prochain PGMR 2023-2030 afin de continuer à réduire l'enfouissement des matières résiduelles, et notamment les matières putrescibles.
7.4	Mettre en place un système de récupération des matières organiques putrescibles au Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRDL) et dans les centres d'hébergement du CSSS du nord de Lanaudière du territoire de la MRC de Joliette.	Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière a une politique de développement durable et de santé environnementale qui est entrée en vigueur le 23 mai 2012. Dans cette politique, on prévoit la mise en œuvre d'un système de récupération de matières putrescibles au CHRDL et dans les centres d'hébergement. Le CHRDL génère 150 tonnes de matières organiques annuellement.	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée en raison de la pandémie Covid-19	Le projet MOICI n'a pas pu aboutir comme souhaité, et ce, en raison de la pandémie touchant particulièrement les restaurateurs. D'autres actions devront se développer au cours du prochain PGMR 2023-2030 afin de continuer à réduire l'enfouissement des matières résiduelles.

RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE JOLIETTE.

ACTION	Mesure PGMR 2016-2020	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
8.2	Évaluer la pertinence <b>d'inclure</b> une clause <b>d'obligation</b> de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales.	Une clause <b>d'obligation</b> a pour objectif de soutenir et de stimuler la récupération de béton, de brique et <b>d'asphalte</b> dans la construction ou la déconstruction sélective des infrastructures municipales. Les municipalités auront le choix du moyen (règlement, politique ou autres).	MRC de Joliette	2020	Mesure retardée	Le projet de PGMR 2023-2030 va tenter de renforcer la réglementation afin de mieux encadrer la gestion de ces matières résiduelles et l'améliorer.
9.1	Organiser des rencontres d'informations et de collectes de données avec le gestionnaire de l'écocentre	Le but de ces rencontres est de mieux connaître la réalité sur le terrain à <b>l'écocentre</b> et lors de la collecte des RDD pour pouvoir identifier des actions <b>concrètes qui permettront d'augmenter l'efficacité et l'efficience du service.</b>	MRC de Joliette	2016	Complétée	L'écocentre est opéré par la MRC de Joliette depuis peu. Toutefois, des rencontres sont organisées au besoin pour la bonne collaboration entre l'entreprise propriétaire de l'écocentre et la MRC.